

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES,
DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE
(CAEDS)**

RAPPORT POUR AVIS

**DOSSIER N°117 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE DE
LA LOI DE FINANCES POUR
L'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT,
EXERCICE 2024**

Présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par le député **Moussa SAWADOGO**, rapporteur.

Octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vendredi 11 octobre de 11 heures 40 minutes à 12 heures 30 minutes, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Daniel ZOUNGRANA, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024.

Auparavant, le député Moussa SAWADOGO a été désigné rapporteur de la CAEDS pour prendre part aux travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés le mardi 08 et le jeudi 09 octobre 2024, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission.

La Commission a organisé une séance d'appropriation du projet de loi, le mardi 1^{er} octobre 2024 de 10 heures 15 minutes à 15 heures 20 minutes.

Outre la CAEDS, les commissions générales, saisies pour avis, étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), par le député Issa SAWADOGO ;
- la Commission du développement durable (CDD), par la députée Mariam SIDIBE ;
- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par la députée Esther BAMOUNI KANSONO.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CAEDS a porté sur les points ci-après :

- compte rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la CAEDS.

I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté le compte rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I-1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par Madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargée du Budget. Elle était assistée de ses collaborateurs et des représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les Institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- contexte et justification ;
- situation d'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024, au 31 juillet ;
- ajustements proposés sur le budget 2024 ;
- prise en compte de la nouvelle configuration du Gouvernement dans le budget ;
- nouvelle configuration du budget ;
- nouvelles dispositions fiscales.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la COMFIB.

Sur la base des ajustements, aussi bien en annulations qu'en ouvertures, la nouvelle configuration du budget de l'Etat, exercice 2024 se présente comme suit dans le tableau ci-après :

En recettes budgétaires (en francs CFA)

Intitulé	Prévisions LFI	Annulations	Ouvertures	Prévisions ajustées
Recettes Fiscales	2 528 522 952 000	100 000 000 000	0	2 428 522 952 000
Recettes non Fiscales	263 271 878 000	2 119 040 000	159 574 997 000	420 727 835 000
Produits Financiers	0	0	1 804 043 000	1 804 043 000
Total ressources ordinaires	2 791 794 830 000	102 119 040 000	161 379 040 000	2 851 054 830 000
Dons projets	179 594 821 000	14 389 700 000	14 389 700 000	179 594 821 000
Dons Programmes	47 729 119 000	47 729 119 000	0	0
Total des ressources extraordinaires	227 323 940 000	62 118 819 000	14 389 700 000	179 594 821 000
TOTAL GENERAL	3 019 118 770 000	164 237 859 000	175 768 740 000	3 030 649 651 000

En dépenses budgétaires (en francs CFA)

Intitulé	Prévisions LFI révisée	Annulations	Ouvertures	Prévisions ajustées
Charge financière de la dette	292 766 517 000	0	0	292 766 517 000
Dépenses de Personnel	1 202 216 333 000	0	0	1 202 216 333 000
Acquisitions de biens et services	235 975 575 000	18 442 334 000	6 648 242 000	224 181 483 000
Dépenses de Transferts Courants	550 148 469 000	33 565 010 000	74 448 737 000	591 032 196 000
Dépenses en atténuation des recettes	1 000 000 000	0	0	1 000 000 000
Total Dépenses Ordinaires	2 282 106 894 000	52 007 344 000	81 096 979 000	2 311 196 529 000
Investissements Exécutés par l'Etat	1 402 487 118 000	268 493 561 000	250 934 807 000	1 384 928 364 000
Etat	1 017 600 900 000	231 455 394 000	213 896 640 000	1 000 042 146 000
Subvention	179 594 821 000	14 389 700 000	14 389 700 000	179 594 821 000
Prêts	205 291 397 000	22 648 467 000	22 648 467 000	205 291 397 000
Transferts en Capital	10 000 000 000	0	0	10 000 000 000
Total Dépenses en Capital	1 412 487 118 000	268 493 561 000	250 934 807 000	1 394 928 364 000
TOTAL GENERAL	3 694 594 012 000	320 500 905 000	332 1 786 000	3 706 124 893 000

I-2. Débat général

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations qui ont porté sur :

- les raisons de la contre-performance des dépenses d'investissements financées sur ressources extérieures (-165,39 milliards en valeur absolue et -22,59% en valeur relative) et les actions envisagées ;
- les raisons de la non-exécution d'un montant de 4 milliards destiné aux prises de participations à l'intérieur ;
- les explications de la baisse en volume des dons projets 2024 comparés à ceux de 2023 d'un montant de 117,199 milliards F CFA ;
- les raisons des annulations de recettes fiscales à hauteur de 100 milliards F CFA et d'ouverture d'un montant de 159 574 997 000 F CFA au titre des recettes non fiscales, des droits et frais administratifs d'un montant de 814 997 000 F CFA et des recettes à hauteur de 1 304 043 000 F CFA au titre des autres recettes non fiscales et la répartition des recettes par régie ;
- les raisons de l'institution par l'Etat d'une opération spéciale de délivrance de permis urbain d'habiter ou d'attestation d'attribution de parcelles qui ne prend pas en compte l'ensemble du territoire national ;
- le niveau effectif de mise en œuvre de l'opération spéciale de délivrance de Permis urbains d'habiter (PUH) et d'attestations d'Attribution de parcelles (AAP), le montant des recettes mobilisées dans le cadre de ladite opération spéciale ainsi que les perspectives ;
- l'absence d'ouverture de recettes concernant l'opération spéciale de délivrance de permis urbains d'habiter ou d'attestation d'attribution de parcelles ;
- la base légale et le coût des exonérations de la TVA de la vente de la farine de certaines céréales telles que le blé, le maïs, le mil, le millet, le sorgho, le riz, le fonio et la date effective de mise en œuvre de cette exonération de fait ;
- l'ouverture d'un montant de 1 804 043 000 F CFA au titre des produits financiers ;

- le niveau d'exécution du processus de digitalisation au niveau des régies de recettes en matière de TVA ;
- l'annulation d'un montant de 920 361 000 F CFA opérée sur le programme 096 dans ce contexte de modernisation de la poste ;
- les explications de l'annulation de crédits à hauteur de 830 665 000 F CFA au niveau du programme « Solidarité nationale et gestion des catastrophes » dans la présente LFR au moment où notre pays fait face à des catastrophes naturelles qui nécessitent une prise en charge adéquate ;
- les raisons du transfert du volet « formation professionnelle » initialement logé au Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi vers la nouvelle section « Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Professionnelle et Technique » alors qu'il n'existe pas de programme « formation professionnelle » dans cette nouvelle section ; l'approche utilisée pour la répartition des crédits dans la nouvelle configuration du Gouvernement ;
- l'emploi exact du montant de 15 milliards de F CFA prévu dans le cadre du « projet rail » et la mise à disposition des études réalisées dans le cadre de ce projet ;
- les dispositions prises, eu égard à l'annulation au niveau du programme 073 « énergie », d'un montant de 566 254 000 F CFA, pour faire face à la forte demande en électricité pendant la période de canicule ;
- les raisons du retrait de la gestion des cantines scolaires aux collectivités territoriales et la garantie d'utilisation efficiente et efficace des crédits alloués ;
- l'assurance sur la résorption des problèmes de digitalisation des CAS et le mécanisme de traçabilité et de comptabilisation des recettes au niveau du Fonds de soutien patriotique ;
- l'absence de mentions relatives à la variation des montants des ressources ainsi que ceux des charges de trésorerie dans l'exposé des motifs ;
- les dispositions prises dans la loi de finances pour anticiper les éventuelles diminutions de recettes qu'engendrerait une baisse de la production d'or suite à l'adoption du nouveau code minier ;

- les justificatifs des annulations de crédits au niveau des volets « gestion des Burkinabè de l'extérieur » et « défense des intérêts du Burkina Faso dans le monde » dans un contexte marqué par l'ouverture de nouvelles ambassades dans plusieurs pays ;
- les raisons de l'annulation de crédit au niveau du programme 013 « protection civile » ;
- le bilan de la mise en œuvre de l'article 55 de la loi n°042-2023/ALT du 15 décembre 2023 qui a institué le forfait au titre de la cession définitive des terres du domaine privé immobilier de l'Etat et du domaine privé immobilier des collectivités territoriales ;
- les perspectives gouvernementales pour une réduction drastique de la charge financière de la dette publique.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu du député rapporteur, la CAEDS est convaincue que l'adoption du présent projet de loi de finances rectificative permettra :

- d'opérer les ajustements budgétaires rendus nécessaires par l'évolution du contexte sociopolitique au niveau national en vue d'optimiser la qualité de l'exécution budgétaire et de garantir la clôture de l'exercice dans de bonnes conditions ;
- de ratifier les décrets d'ouverture de crédits à titre d'avances pris pour faire face aux impératifs du moment ;
- de prendre en compte la nouvelle configuration du Gouvernement conformément au décret n°2024-008/PRES/PM du 1^{er} août 2024 portant composition du Gouvernement qui a consacré la création, la scission, la fusion ou la suppression d'anciens ministères ainsi que des changements de dénominations d'autres départements ministériels ;
- de donner un fondement légal aux mesures de faveurs fiscales prises par le Gouvernement pour accompagner la politique de transformation des produits agro-alimentaires et d'éviter une augmentation incontrôlée des prix.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 11 octobre 2024

Le Rapporteur  P/O SAWADO. Pouindé. E <u>Moussa SAWADO</u>	Le Président  <u>Daniel ZOUNGRANA</u>
---	---

LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	GROUPE CONSTITUE	QUALITE
1.	ZOUNGRANA Daniel	FDS	Président
2.	GANSONRE Marc Bertin	OSC	Membre
3.	COULIBALY Wiloho	PP	Membre
4.	YELKOUNY Ouendenmanègdè Hermann	PP	Membre
5.	SAVADOGO Pawindé Edouard	PDCE	Membre
6.	DIALLO Ousmane	PP	Membre
7.	TRAORE Boureima	FVR	Membre
8.	BIKIENGA Boubacar	FDS	Membre

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	GROUPE CONSTITUE	QUALITE	JUSTIFICATION
1.	THIOMBIANO Y. Fayçal Harold	FDS	1 ^{er} Secrétaire	Raison de famille
2.	SAWADOGO Moussa	FVR	2 ^e Secrétaire	Raison de famille
3.	SOMA Abdoulaye	PP	Membre	Mission
4.	OUEDRAOGO/COMP AORE Sabine	OSC	Membre	Mission
5.	COULIBALY Sié François d'Assise	PDCE	Membre	Mission
6.	COULIBALY Sibiri	FDS	Membre	Raison Professionnelle

LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL

N° D'ORDRE	NOM(S) ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	ZABSONRE Issouf	Conseiller technique
2.	BAKYONO/BAYALA Estelle	Administrateur parlementaire
3.	NASSA Etienne	Administrateur parlementaire
4.	TAPSOBA/ROUAMBA Diane Marie Clotilde	Assistante de direction
5.	OUEDRAOGO W. Chantal Gloria Divine	Stagiaire

LISTE DU PERSONNEL ABSENTS EXCUSES

N° D'ORDRE	NOM(S) ET PRENOM(S)	FONCTION	JUSTIFICATIF
1.	BAMOGO Jérôme	Administrateur parlementaire	Séance de travail à la COMFIB